

news.admin.ch

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **46 (2019)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Contact facilité avec les autorités

Les services administratifs en ligne offrent aux Suisses de l'étranger un contact aisé avec les autorités suisses malgré le décalage horaire et la distance géographique.

À partir de 2020, la Confédération, les cantons et les communes poursuivront une nouvelle stratégie de cyberadministration. L'objectif est que les administrations publiques en Suisse proposent à l'avenir leurs informations et services essentiellement par voie électronique.

L'administration à l'ère numérique

De nombreux services numériques ne peuvent cependant être utilisés que si un accès approprié et sécurisé est fourni. La Suisse en est consciente et prépare l'introduction d'une moyen d'identification électronique reconnue par l'État. Cette e-ID est nécessaire pour justifier son identité sur Internet de manière à pouvoir effectuer plus facilement des démarches en ligne et utiliser des services cyberadministratifs. Il y a un an, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message relatif à la loi fédérale sur les services d'identification électronique. Aux sessions de printemps et d'été 2019, le Parlement a approuvé la répartition des tâches entre l'État et les fournisseurs privés prévue par la loi, et le vote final a eu lieu à la session d'automne. La loi entrera en vigueur au plus tôt en 2021. Grâce à l'e-ID, les autorités pourront proposer des services intégralement numériques: à l'avenir, nous ne devons donc plus imprimer de formulaires remplis sur ordinateur, les signer et les renvoyer par la poste avec des annexes. Certains cantons proposent déjà, par exemple, une déclaration fiscale entièrement numérique. À plus long terme,

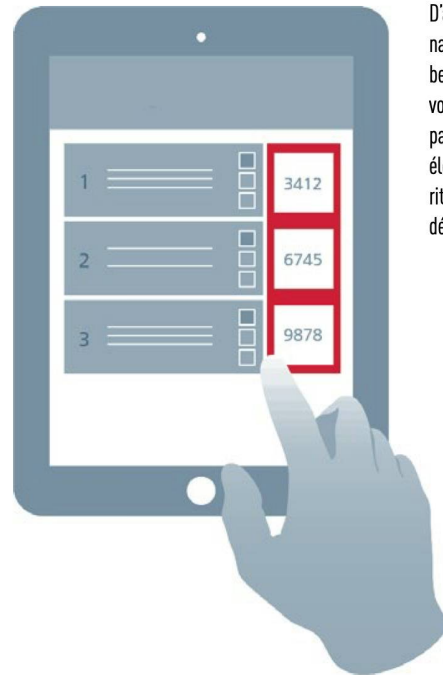
celle-ci sera possible dans tous les cantons et au niveau fédéral.

Les Suisses font confiance aux services cyberadministratifs

L'étude nationale sur la cyberadministration 2019 montre qu'environ 66% de la population et près de 75% des entreprises ont confiance dans les prestations en ligne des autorités concernant la protection de la personnalité et des données. En règle générale, la demande en matière de services administratifs en ligne est cependant plus élevée que l'offre de la Confédération, des cantons et des communes. L'exemple de l'e-voting l'illustre bien: jusqu'ici, seuls 2% des votants ont pu l'utiliser. Mais 68% d'entre eux estiment qu'il devrait être mis à la disposition de tous.

Pas d'e-voting pour l'instant

Les cantons souhaitant proposer le vote électronique avaient jusqu'à récemment le choix entre deux systèmes: celui du canton de Genève et celui de La Poste. En juin 2019, Genève a cessé l'exploitation de son système. En juillet, La Poste a fait savoir qu'elle abandonnait elle aussi le sien pour se concentrer sur le développement d'un nouveau système. La Suisse ne dispose donc actuellement d'aucun système de vote en ligne (voir aussi «Revue» 5/2019). De son côté, le Conseil fédéral a renoncé, en juin 2019, à faire pour l'instant de l'e-voting le troisième canal de vote ordinaire en repoussant la révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques. La Confédération prévoit de restructurer



D'après l'étude nationale de 2019 sur la cyberadministration, le vote électronique fait partie des prestations électroniques des autorités les plus demandées par la population.

rer la phase d'essai avec les cantons d'ici fin 2020. En outre, un comité interpartis rassemble en ce moment des signatures pour une initiative demandant un moratoire sur l'e-voting.

Sous l'égide de la cyberadministration suisse, la Confédération, les cantons et les communes entendent continuer de s'engager pour le vote électronique et mettre en place une infrastructure de cyberadministration capable de conduire notre pays dans l'avenir numérique. Comme pour les citoyens résidant en Suisse, le contact avec les administrations sera plus simple et plus rapide pour les Suisses de l'étranger.

E-GOVERNMENT SUISSE

Dans le cadre de l'organisation E-Government Suisse, la Confédération, les cantons et les communes s'emploient à développer l'offre des prestations électroniques des autorités. L'organisation pilote, planifie et coordonne les activités communes aux trois niveaux institutionnels. www.egovernment.swiss

Sécurisez votre pension par e-mail

Afin de faciliter et accélérer l'interaction avec leurs assurés, la Caisse suisse de compensation (CSC) et l'Office AI pour les assurés résidant à l'étranger (OAIE), responsables des paiements des rentes AVS/AI vers l'étranger, vont désormais miser sur le digital.



Grâce à la messagerie électronique cryptée, il est possible de vivre dans une province mexicaine et de communiquer par e-mail avec les autorités suisses.

sécurité sociale des pays de l'Union européenne se font par voie postale. Ils seront remplacés à l'avenir par des échanges électroniques grâce au réseau « Electronic Exchange of Social Security Information ». La Centrale de compensation (CdC) participe à ce programme européen permettant de faciliter le traitement des dossiers des assurés.

Chaque année, un formulaire « certificat de vie et d'état civil » est envoyé à tous les bénéficiaires de rentes AVS/AI résidant à l'étranger, à retourner dans les 90 jours afin que la rente puisse être payée sans interruption. Si le certificat n'arrive pas dans les temps, le versement de la rente est interrompu par le système.

Mais les personnes assurées résidant à l'étranger sont souvent confrontées à des situations complexes. Prenons par exemple un assuré A, qui vit dans une région reculée du Mexique, loin d'un centre urbain. Le guichet postal le plus près de son lieu d'habitation se trouve à plusieurs heures de route. Chaque année, la transmission par courrier du certificat de vie de cette personne prend du retard et le versement de sa rente risque alors d'être interrompu. C'est ainsi que pour améliorer la qualité de service aux assurés,

faciliter et accélérer les démarches administratives, la CSC et l'OAIE prévoient d'élargir l'offre d'échange numérisé d'informations entre assurés et organismes de sécurité sociale.

Un nouveau service de courrier électronique sécurisé

La CSC offre désormais un nouveau service d'envoi et de réception d'e-mails cryptés. Si nécessaire, la CSC contactera les assurés par ce moyen. Les annonces de changement d'adresse ou demandes de renseignement pourront désormais être faites par e-mail, en toute confidentialité.

Échanges facilités entre organismes de sécurité sociale

À l'heure actuelle, la plupart des échanges entre les organismes de

L'obligation de renseigner

Les nouveaux systèmes d'échange des données n'enlèvent pas l'obligation des assurés de communiquer tout changement dans leur situation: changement d'adresse, état civil, décès, variation de revenus, etc. (pour plus d'informations: www.ogy.de/rentiers).

Plusieurs canaux de communication

Dans les pays où les délais d'acheminement du courrier sont très longs, la CSC peut toujours compter sur les représentations suisses sur place pour transmettre leur correspondance aux assurés. Il est aussi possible de contacter directement la CSC par le biais de son portail internet www.cdc.admin.ch (lien direct court: www.ogy.de/CSC). Nos équipes de professionnels se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information. (CDC)

HELPLINE DFAE

☎ en Suisse +41 800 24 7 365
 ☎ à l'étranger +41 58 465 33 33
 E-Mail: helpline@eda.admin.ch
 Skvøe: helpline-eda

Conseils aux voyageurs

www.eda.admin.ch/voyages
 ☎ en Suisse +41 800 24 7 365
 ☎ à l'étranger +41 58 465 33 33
[www.twitter.com/travel_edadfae](https://twitter.com/travel_edadfae)

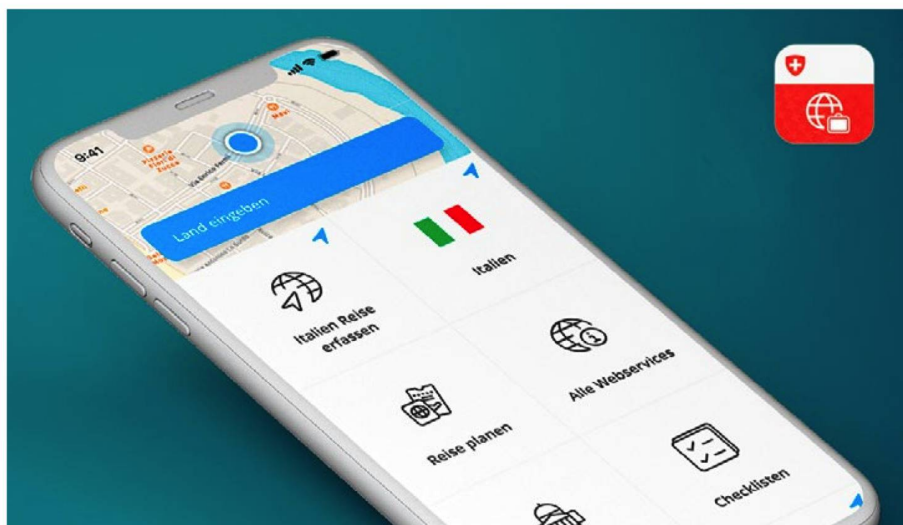
itineris

Inscription en ligne pour les Suisses voyageant à l'étranger
www.dfae.admin.ch/itineris



Départ réfléchi.
 Voyage réussi.

L'appli est disponible gratuitement pour iOS et Android



L'application Travel Admin

Un voyage réussi exige une préparation minutieuse. Travel Admin, la nouvelle application du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) dédiée aux voyages, remplace désormais l'application itineris. L'application Travel Admin a été développée pour répondre à vos besoins: elle se distingue par une présentation claire et un design épuré. Outre l'enregistrement de vos voyages, elle propose la mise à jour de votre lieu de séjour par un simple clic, ce qui permettra au DFAE de vous contacter plus aisément sur place en cas d'évènement imprévu. Vous pouvez rechercher et afficher sur une carte toutes les représentations à l'étranger qui proposent des services aux ressortissants suisses. Créez et complétez

vous-même des check-lists pour vos voyages et consultez les conseils aux voyageurs du DFAE grâce à l'application Travel Admin! Des informations d'entreprises privées partenaires viennent compléter cette offre sur le thème des voyages. L'application est maintenant disponible en téléchargement dans les boutiques électroniques d'Apple et de Google. Bon voyage! (DFAE)



Votations fédérales

Le Conseil fédéral décide des objets au moins quatre mois à l'avance.

Toutes les informations sur les thèmes soumis à votation (brochure explicative, comités, recommandations du Parlement et du Conseil fédéral, vote électronique, etc.) sont disponibles sur www.admin.ch/votations ou sur l'appli «VoteInfo» de la Chancellerie fédérale.

Le Conseil fédéral a décidé de renoncer à la votation populaire fédérale du 24 novembre 2019. La prochaine votation aura lieu le 9 février 2020.

Initiatives populaires

À la clôture de la rédaction, les initiatives populaires suivantes ont été lancées (délai de récolte des signatures entre parenthèses):

- «Nouveau financement des soins. Baisser les primes d'assurance-maladie! (initiative sur le financement des soins)» (27.02.2021)
- « 'Oui à des rentes AVS et AI exonérées d'impôt' » (24.03.2021)

La liste des initiatives populaires en suspens est disponible sur www.bk.admin.ch > Droits politiques > Initiatives populaires > Initiatives en suspens



Le magazine «Un seul monde» dispose maintenant de sa propre page Internet

La présente édition du magazine «Un seul monde» est la première dont le DFAE fait paraître une version sur une page Internet dédiée, en plus de la version imprimée. Ce nouveau format présente de nombreux avantages. Le magazine est désormais diffusé dans le monde entier, et les articles peuvent être retrouvés par les moteurs de recherche. Les lecteurs et les lectrices peuvent consulter le magazine sur

différents appareils, par exemple sur leur smartphone ou leur tablette, et envoyer des textes individuels sous forme de liens. Par ailleurs, la barre de navigation et les archives permettent d'effectuer plus facilement des recherches par thème ou par pays. (EDA)

www.un-seul-monde.ch

Responsable des pages d'informations officielles du DFAE:
Simone Flubacher, Relations avec les Suisses de l'étranger
Effingerstrasse 27, 3003 Berne, Suisse
Téléphone: +41 800 24-7-365 ou +41 58 465-33-33
www.dfae.admin.ch, mail: helpline@eda.admin.ch

